

8^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 9 octobre 2019 à 19 h 00
Au Centre des Loisirs Saint-Louis-de-France, 1560 route de l'Église

PRÉSENCES:

M. Pierre Pelletier	Président
M ^{me} Andrée Blanchet	Vice-présidente
M. Walter Ouellet	Trésorier
M. Arnaud Desbiens	Secrétaire
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur
M. Bernard Drouin	Administrateur
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice

ABSENCES :

M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice
M. Jean-François Rodrigue	Administrateur
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux membres.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Au point 6 Suivi de dossiers de l'ordre du jour, on ajoute les points suivants : politique de Sécurité routière; Stationnement Centre de glace; dérogation mineure; heures de livraison Route de l'Église; vente de l'Église St-Louis-de-France.

RÉSOLUTION 19-08-01

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Andrée Blanchet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3 Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2019

En page 2 du procès-verbal, à l'item Route de l'Église, lire 26 octobre au lieu de 26 septembre pour la complétion des travaux du côté est.

Une précision est à apporter au point 5 concernant l'édifice au coin des rues Gabriel-Le-Prévost et Mainguy : le PPU prévoit une hauteur maximum de 40 mètres soit l'équivalent de 12 à 14 étages.

RÉSOLUTION 19-08-02

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2011 tel que modifié.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

En l'absence des trois conseillers municipaux, le point est remis à la prochaine réunion.

5 Questions et commentaires du public

M. Louis-Alexandre voudrait revenir sur le sujet de la densification résidentielle qu'il juge irrespectueuse lorsque des immeubles en hauteur sont construits très près de bungalow. Il demande si les urbanistes de la Ville de Québec ont les outils et les simulations nécessaires pour éviter de telles erreurs. On donne en exemple l'immeuble de trois étages sur la terrasse Laurentienne, dans le quartier de La Cité universitaire, ainsi que des immeubles sur le Boulevard Pie XII et sur la rue Montreuil dans le quartier de Saint-Louis. M. Alexandre souhaiterait que la Ville s'assure que cela ne se répète pas.

M. Louis-Alexandre poursuit avec deux suggestions concernant la nouvelle vision de la sécurité routière de la Ville de Québec. Il a pris connaissance de la vision ainsi que de la page consacrée à la participation citoyenne relative à ce sujet. Il signale plus particulièrement l'engagement que les citoyens sont invités à signer de respecter la signalisation routière. M. Louis-Alexandre suggère au conseil de passer une motion de félicitations à la Ville de Québec et de publiciser l'engagement à signer par les citoyens sur la page Facebook du conseil de quartier de Saint-Louis.

M. Gaston Dionne remet en question la motion de félicitations quand, par ailleurs,

la Ville a réduit considérablement les heures des brigadiers scolaires et que les panneaux de signalisation autour des écoles ne sont pas concordants. Selon lui, la priorité est encore accordée à l'automobile. Il invite les administrateurs à faire un constat *de visu* des difficultés à utiliser les traverses piétonnes à l'intersection du Chemin St-Louis et de la Route de l'Église.

M. Pelletier prend bonne note des commentaires et mentionne que le sujet de la sécurité routière est à l'ordre du jour.

M^{me} Paquin revient sur la question de la hauteur des édifices et de l'impact parfois négatif sur le voisinage dans un contexte de densification. Elle fait valoir que l'édifice pour personnes âgées prévu à proximité du Boisé de Rochebelle aurait un impact sur le boisé. La hauteur de 12 étages ne s'harmonise avec l'entourage. Elle voudrait s'assurer qu'un plan d'urbanisme soit fourni par la Ville de Québec pour le quadrilatère situé entre le Chemin des Quatre-Bourgeois, la Route de l'Église, l'autoroute Henri IV et le boulevard Hochelaga. En tant que résidente, elle veut être de tous les comités de bon voisinage qui seront formés prochainement en relation avec ce quadrilatère. Elle estime que le projet de collaboration du conseil de quartier avec l'école de Rochebelle concernant le boisé est prématuré étant donné qu'on ignore les projets de la Ville. Elle veut être consultée pour tout ce qui touche à celui-ci.

M. Damien de Halleux estime qu'il faudrait encourager la Ville dans ses efforts de sécurité routière. Puis il revient sur la vente de l'église Saint-Louis-de-France. Il s'inquiète plus particulièrement du stationnement qui risque de ne plus être disponible pour le Centre St-Louis-de-France. À son avis, la Ville devrait se porter acquéreur d'une cinquantaine de cases pour desservir le centre. M. Villeneuve ajoute que le boisé et le talus qui longe la rue de Valmont devraient être protégés. M. Pelletier demande à rencontrer M. de Halleux pour poursuivre sur ce sujet après la réunion.

6 Suivi des dossiers

● **Accès transports viable : Forum sur la mobilité intégrée**

M^{me} Nadia Aubin-Horth a assisté à la deuxième journée du forum. Il était question de mobilité intégrée c'est-à-dire de relier plusieurs façons de se déplacer, en utilisant par exemple, une auto partagée, l'autobus, et même un bixi pour effectuer un trajet. Comme ce concept n'existe pas à Québec, le forum visait à prendre les devants et à échanger sur ce thème. M. Serge Poulin, directeur du Regroupement des usagers du transport adapté de Montréal, a parlé d'accessibilité universelle sur l'ensemble d'un trajet autant pour les personnes à mobilité réduite que pour les enfants (ex. les trottoirs, les boutons). Il faut travailler en amont pour réaliser cette intégration. Toutes ces questions se posent ou se poseront prochainement à Québec. Il y avait quelques représentants de la Ville. C'est en relation étroite avec la sécurité routière.

● **Nouvelles lumières de rue sur l'avenue Fournier**

M. Ouellet parle du nouvel éclairage mis en place depuis trois semaines sur l'avenue Fournier. Certains résidents trouvent l'éclairage trop puissant

tandis que d'autres sont satisfaits, particulièrement pour les piétons.

Résolution 19-08-03

Concernant une demande d'information adressée à la Ville de Québec sur le type d'éclairage mis en place sur l'avenue Fournier

SUR PROPOSITION DE M^{me} Andrée Blanchet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Arnaud Desbiens, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec des informations sur le type d'éclairage mis en place sur l'avenue Fournier, les valeurs d'intensité lumineuse et le déploiement prévu de ce type d'éclairage, le rapport possible avec la lumière bleue et les plaintes éventuellement formulées par des citoyens concernant ce type d'éclairage.

•Registre et suivi des résolutions

M. Pierre Pelletier fait une proposition de cahier des résolutions à tenir par le secrétaire. M. Louis-Alexandre mentionne que la liste des résolutions antérieures à 2018 est disponible sur le Drop Box du Conseil de quartier. Il resterait donc à compiler les résolutions pour l'année 2018.

•Étude origine-destination : déplacements dans le territoire du CQSL et politique de sécurité routière

Outre un tableau global du nombre de déplacements distribué en début de réunion, M. Pelletier distribue une matrice origine/destination dont il explique le fonctionnement. Elle a été extraite de *l'Enquête origine-destination 2017* publiée sur le site de la Communauté métropolitaine de Québec.

Concernant la politique de sécurité routière, M. Pierre Pelletier suggère d'en faire l'examen et, le cas échéant, de faire des recommandations. Il faudrait qu'un mémoire soit prêt avant les Fêtes. Une équipe de travail a été constituée afin de travailler sur ce sujet. L'équipe de travail est constituée de M. Pelletier, M. Ouellet, M^{me} Aubin-Horth, M^{me} Blanchet et M. Villeneuve. La première étape est de prendre connaissance de la politique et faire des recommandations au conseil d'administration.

L'un des constats les plus importants de l'Étude origine-destination est que le territoire couvert par le CQSL constitue le plus important pôle de déplacements, autant comme destination que comme point de départ. Le transport automobile est de très loin le principal mode de déplacement.

M. Walter Ouellet mentionne qu'il y a un tableau pour indiquer les secteurs où les déplacements piétonniers sont problématiques. Cela sera intégré dans la réflexion sur la sécurité routière.

Selon M. Damien de Halleux, des documents ont été produits il y a

plusieurs années sur les déplacements. Un travail de synthèse reste à faire. Il suggère également d'inviter les gens qui le désirent à faire partie d'un groupe de travail. M. Louis-Alexandre va faire parvenir des documents produits précédemment.

•**Trottoir rue Wilfrid-Légaré**

M. Pierre Pelletier fait l'historique du dossier. Cela devait être intégré dans une problématique future. Compte tenu des travaux à venir sur Hochelaga, il demande à M. Dave Gagnon-Pelletier si la construction du trottoir en fera partie cet automne ou l'année prochaine. M. Gagnon-Pelletier fait la vérification. M. Bernard Drouin rappelle que certains citoyens ne veulent pas de trottoirs et qu'il faut donc consulter auparavant. Une résolution avait été faite sur le sujet. M. Gagnon-Pelletier vérifiera la position de la Ville sur ce sujet.

•**Déneigement du trottoir Avenue Fournier**

M. Walter Ouellet mentionne qu'on est en attente. La Ville va tenir des projets pilotes de déneigement de certains trottoirs. M. Gagnon-Pelletier mentionne qu'il ignore pour le moment l'emplacement des projets pilotes. Il faudrait savoir en quoi consistent ces projets sur le territoire du quartier St-Louis. M. Bernard Drouin voudrait également savoir ce qu'il en est du déneigement des passerelles piétonnes.

Résolution 19-08-04

Concernant les projets de déneigement de la Ville de Québec

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Guy Villeneuve que le Conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec des informations sur les projets pilotes de déneigement des trottoirs et sur les emplacements choisis pour ces projets pilotes. Le conseil de quartier désire savoir si la rue Fournier ferait partie de l'un des projets pilotes.

•**Rapport annuel 2019 (fichier de base)**

M. Walter Ouellet mentionne que Mme Jocelyne Séguin va revenir sur le sujet à la prochaine assemblée.

•**Avertisseurs de fumée**

En 2009, la ville avait mis sur pied un programme de remplacements des détecteurs de fumée. Ceux-ci avaient une durée de vie prévue d'approximativement dix ans. La Ville ne reconduit pas le programme en 2019.

•**Réfection Boulevard Hochelaga**

M. Pierre Pelletier désire connaître quel sera le sort du bosquet du boulevard Fournier et du terre-plein sur le boulevard Hochelaga. Le dossier de réfection sur le Boulevard Hochelaga devrait être présenté au conseil

de quartier.

Résolution 19-08-05

Concernant la réfection du Boulevard Hochelaga 2020-2022

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Andrée Blanchet que le Conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec d'organiser une présentation du projet de réfection du Boulevard Hochelaga 2020-2022. Le conseil de quartier Saint-Louis désire connaître autant la vision à court moyen et long terme de la Ville de Québec quant à l'aménagement du Boulevard Hochelaga.

•Stationnement du Centre de glace

M. Walter Ouellet souhaiterait une présentation de la part de la Ville de Québec sur le stationnement du Centre de glace.

Résolution 19-08-06

Concernant le projet de stationnement du Centre de glace en cours d'exécution

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Nadia Aubin-Horth que le Conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec d'organiser une présentation du projet de stationnement du nouveau Centre de glace et connaître l'approche de la Ville de Québec quant à l'aménagement de celui-ci, au nombre de cases de stationnement (avant et après le projet) par types de clientèles et aux mesures de verdissement et de plantation dans le cadre de ce projet.

•Dérogation mineure

Concernant la dérogation mineure du lot 6 232 078 - Avenue Roland-Beaudin, M. Jean-Guy Villeneuve fait valoir qu'il n'y a pas eu démonstration claire qui justifie d'accorder la dérogation à l'effet de ne pas planter les arbres prévus au règlement en cour avant sur l'avenue Roland-Beaudin. Il aurait souhaité qu'on creuse davantage les arguments. Toutefois, après vérification au [Sommaire décisionnel](#) du Conseil d'arrondissement, il faut préciser que la dérogation a été accordée conditionnellement à la plantation des arbres en cour avant, sur la route de l'Église, et la plantation de végétaux, comme des graminées, en cour avant sur l'Avenue Beaudin, pourvu que cela ne nuise pas aux conduites municipales.

•Vente église St-Louis-de-France

Concernant la vente de l'église St-Louis-de-France, il n'y a pas de nouveau. En l'absence de M^{me} Carolle Dussault, le suivi sur la vente des

églises est remis à la prochaine assemblée.

•**Heures de livraison Route de l'Église**

Concernant la demande de modifications des heures de livraison sur la Route de l'Église (résolution 19-06-07), M. Dave Gagnon-Pelletier mentionne qu'il est toujours en attente d'une réponse.

7 Divers

• **Correspondance**

Aucun point à traiter

• **Secrétariat**

Aucun point à traiter

• **Trésorerie**

M. Ouellet mentionne que le solde du compte au 30 septembre est de 1051,36\$.

RÉSOLUTION 19-08-07

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 9 octobre 2019

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Guy Villeneuve, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 80 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2019.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Pelletier lève l'assemblée à.

M. Pierre Pelletier

Président

M. Arnaud Desbiens

Secrétaire